

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 17 décembre 2004

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le vendredi 17 décembre 2004 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes à Buvilly, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Étaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD (arrivée 21h 08), Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIÈRE (arrivée à 21 h 00), Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Bernard BRENAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD (départ 23 h 05), Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Marie-Pascale VASSET, Jacqueline NOURDIN, Alphonse KLUR, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier), Colette PIERRE, Thierry DUMONT, Nelly BUYS, Annie REGAZZONI.

Étaient Excusés : Gabriel PARIS, Sébastien RISPAL, Monique REVERCHON, René ANTOINE, Jean-Marc GERDY, Cyril BINET, Olivier NICOD, Jacques RAYMOND, Denis MEUNIER, Alain ROMANET, Jean-Pierre KOEGLER, Françoise BERTHIER, Joël CHASSOT, Robert PENETRA, Bernard BUHON, Robert PROST, Philippe NOIR, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Stéphane BONNOTTE, Michèle CLEMENT, Chantal GOUDEY, Marie-Ange NICOULIN, Denis CHATOT, Danièle MARCHI, Jean SONNEY, Marc METIFEU.

Étaient absents : Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Serge GREUSARD, Gérard BULLE, Dominique GRAND, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BRENAUX

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Christian SOMMER, Maire de Buvilly, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur Laurent THIERY, délégué communautaire titulaire de la commune d'Aumont.

1. Adoption du procès verbal de la séance du 30 novembre 2004

Le procès verbal de la séance du 30 novembre 2004 est adopté à l'unanimité avec une observation de Monsieur Jean-Louis DUFOUR portant confirmation de la durée de l'allocation compensatrice soit 10 ans. Monsieur le Trésorier précise que ces 10 années permettent le transfert de la totalité des charges selon le législateur.

2. Instauration du régime de la taxe professionnelle unique (TPU)

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour instaurer le régime de la TPU au 1^{er} janvier 2005 suivant les travaux élaborés par le cabinet MAZARS et communiqués à nouveau avec la note de synthèse n°1.

Les interventions sont les suivantes :

Monsieur Alphonse KLUR précise que a TPU doit être instaurée pour permettre une nouvelle dimension économique. Or, la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne nécessite pas encore actuellement cette dynamique au vu de son budget primitif 2004. Il souhaite une simulation avec le régime actuel et l'instauration de ce nouveau régime pour une réflexion. Il cite l'exemple de la Communauté de Communes du Pays des Lacs dont la dotation globale de fonctionnement est importante alors que la TPU n'est pas instaurée.

Le Président précise que l'instauration de ce régime permet une réaffirmation de développement économique pour créer une dynamique. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le devenir de la TP et si demain elle est remise en question, le choix de la TPU pourra permettre des compensations.

Monsieur Robert TOURNIER fait part de son inquiétude sur le devenir des communes par rapport au projet de suppression de la taxe professionnelle, et le Président réaffirme la nécessité pour les élus locaux de combattre pour assurer l'autonomie financière des collectivités.

En réponse à Monsieur Florent GAILLARD, il est précisé que le quorum paraît atteint par les différentes communes sur l'adoption de la définition de l'intérêt communautaire.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaite une simulation portant sur l'instauration de la TPU et le montant des compensations et estime que le travail fait en 2002/2003 par le cabinet Mazars n'a été qu'une sensibilisation.

Le Président précise que le choix de la TPU est un choix politique avant d'être un choix financier. L'évaluation des charges sera faite par la commission d'évaluation de transferts de charges entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et les communes membres.

En réponse à Monsieur Gérard BOUDIER, Monsieur Jean-François GAILLARD précise que les compensations pourront être réajustées en fin d'année.

Le conseil communautaire décide par 29 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions à bulletin secret d'instaurer le régime de la TPU au 1^{er} janvier 2005.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que l'exonération de taxe professionnelle s'applique actuellement uniquement à la ville de Poligny. Elle exonère de taxe professionnelle pendant 2 ans les créations d'entreprises.

L'assemblée décide par 43 voix pour et 2 abstentions d'instaurer un régime d'exonération de TPU en application de l'article 1465 du C.G.I.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN rappelle l'importance du rôle de la commission d'évaluation des charges et précise que le législateur impose un membre minimum par commune. Il propose une modulation de la composition de la commission d'évaluation des charges en fonction du poids de la taxe professionnelle des communes dans la communauté de communes comme suit :

- Un délégué par commune pour les 27 communes,
- Un délégué supplémentaire pour les communes dont la taxe professionnelle est supérieure à 2 % dans la masse de la taxe professionnelle de la Communauté de Communes du Comté de Grimont soit les communes de Bersaillin, Grozon, Saint-Lothain et Vaux-Sur-Poligny,
- deux délégués supplémentaires pour la commune de Poligny qui représente 69.84 % de taxe professionnelle.

En réponse à Monsieur Emile ETIEVANT, il est précisé que chaque commune désignera ses membres. Ceux-ci devront avoir un mandat de conseiller municipal. Monsieur Jean-Louis DUFOUR affirme que chaque commune concernée connaît le coût des transferts.

Chaque commune désignera en plus un délégué suppléant (demande de Monsieur Jean LETROUBLON).

Monsieur Jean-Jacques DE VETTOR souhaite que la commune de Poligny désigne plus de délégués car l'écart de taxe professionnelle est très important par rapport à la taxe professionnelle apportée par les autres communes.

Monsieur Robert TOURNIER rappelle le rôle consultatif de la commission et juge la proposition du Président satisfaisante.

En réponse à Monsieur Florent GAILLARD, il est précisé qu'un intervenant extérieur peut assister la commission.

Monsieur Pierre SAILLARD accepte de participer aux travaux de la commission dans les limites de ses disponibilités (demande de Monsieur Noël FOURNIER).

Monsieur Alphonse KLUR souhaite qu'un membre de l'opposition du conseil municipal de Poligny soit membre de la commission. Le Président précise que la désignation des délégués aura lieu en conseil municipal de Poligny.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner à la commission d'évaluation des charges :

- **5 membres titulaires et 1 membre suppléant pour la commune de Poligny,**
- **3 membres titulaires et 1 membre suppléant pour les communes de Bersaillin, Grozon, Saint-Lothain et Vaux-Sur-Poligny,**
- **1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour chacune des autres communes non citées précédemment.**

3. Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein du SICTOM de Champagnole

En réponse au courrier du SICTOM de Champagnole portant sur la désignation du même nombre de représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au SICTOM que celui de représentants des communes au SICTOM, et de ces représentants avec voix délibérative pour siéger au conseil syndical, le conseil communautaire décide de désigner les délégués titulaires et suppléants dans les communes adhérentes.

Les Maires des communes adhérentes au SICTOM ont été interrogés sur l'identité de leurs délégués. Ainsi pour la commune de Bersaillin, Monsieur Jean-Paul BUCHET propose Monsieur René ANTOINE, délégué suppléant en remplacement de Monsieur Henri VUILLIEN, qui n'a pas de mandat de conseiller municipal.

En réponse à Monsieur Emile ETIEVANT, le Président précise que les SICTOM de Dole et Lons-Le-Saunier n'ont pas encore répondu à notre demande de désignation de délégués.

Actuellement, Monsieur Jacques BIGNON (Barretaine), Madame Monique MONBORNE (Brainans), Monsieur Dominique BONNET (Poligny), Monsieur Gilbert BULABOIS (Poligny) et Madame Micheline CHEVANNE (Vaux-Sur-Poligny) siègent au bureau du SICTOM de Champagnole (réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR). Monsieur Jean-Louis DUFOUR souhaiterait que les personnes qui siègent au SICTOM soient déléguées à la Communauté de Communes du Comté de Grimont et se réunissent préalablement aux réunions du SICTOM.

Après que Monsieur Alphonse KLUR ait exprimé son doute sur la présence effective des délégués aux réunions du bureau, Monsieur Jean LETROUBLON exprime son désaccord sur les attaques de personnes répétées qu'il juge inadmissible et la salle l'applaudit.

Le Président pense effectivement souhaitable que se dégage une position cohérente des différents délégués de la communauté de communes à concilier toutefois avec la liberté de vote de chacun et en étroite relation avec les Maires.

Monsieur Alphonse KLUR souhaite un compte rendu des décisions des conseils syndicaux.

Monsieur Robert TOURNIER fait part de la demande du SICTOM de Lons qui souhaite que les communes continuent à verser la redevance et qu'une négociation intervienne ultérieurement avec la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Le Président précise que la désignation de représentant au sein du SICTOM de Lons sera identique de celle du SICTOM de Champagnole (chaque commune sera représentée).

Monsieur Alphonse KLUR souhaite qu'un membre de son groupe soit délégué pour la commune de Poligny. Il propose la candidature de Monsieur Roland CHAILLON, délégué titulaire et lui-même, délégué suppléant. Le Président ne pas avoir l'habitude de transposer les débats polinois au sein de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et souhaite que les représentants nommés en début de mandat puissent poursuivre jusqu'au terme du mandat.

Les autres communes maintiennent à l'unanimité leurs délégués titulaires et suppléants respectivement comme suit :

- Abergement-Le-Petit : Gabriel PARIS et Jean-Claude CHARONDIERE,
- Aumont : Francis VANDELLE et Marcel THIBAUD,
- Barretaine : Jacques BIGNON et André LAMVERT,
- Bersaillin : Yves MARGUET et René ANTOINE,
- Besain : Philippe NICOD et Cathy MAHIDINE,
- Brainans : Monique MONBORNE et Jean-Marc GERDY,
- Buvilly : Guy AUBERT et Colette PIERRE,
- Chamole : Alexis ACERBIS et Christophe DEFERT,
- Chausseans : Dominique TRESY et Jacques RAYMOND,
- Grozon : Léon MOINDROT et Alain ROMANET,

- Miéry : Annick SOLDA et Alain MAITREJEAN,
- Molain : Louis BREGAND et Robert LACROIX,
- Montholier : Yves SEROZ et Martine CHAUVIN,
- Plasne : Rémy PROST et Augustine MONNERET,
- Tourmont : Odette CORNET et Noël FOURNIER,
- Vaux-Sur-Poligny : Micheline CHEVANNE et Jacques MIGNOT.

Un vote à bulletin secret désigne les délégués de la commune de Poligny comme suit (45 votants) :

- Délégués titulaires : Yves-Marie LEHMANN (37 voix), Dominique BONNET (36 voix), Gilbert BULABOIS (33 voix), Michel VIEILLE (37 voix), Maryse LAMY (35 voix), Jean-François GAILLARD (34 voix).
- Délégués suppléants : Stéphane BONNOTTE (37 voix), Jacques LHOMME (37 voix), Marie-Ange NICOULIN (34 voix), Armande REYNAUD (37 voix), Véronique LAMBERT (35 voix), Pierre CATHENOZ (34 voix).

4. Convention d'occupation précaire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de louer le bureau n° 12 de 26 m² au prix de 138.84 € HT par mois plus les charges à la Monsieur Fabien LYET, gérant de l'EURL « EUROP PREVENTIS » pour son activité de formation spécialisée dans le secourisme, la prévention, les accidents de la vie courante ainsi que la vente de matériels spécifiques – convention d'une durée de 23 mois à compter du 1^{er} janvier 2005.

En réponse à Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que Monsieur Fabien LYET vient de créer son entreprise et qu'il a été conseillé par JURA INITIATIVES.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR précise que Monsieur Fabien LYET est un pompier de Paris en retraite.

5. Attribution de subvention

Par lettre du 15 novembre 2004, reçue le 29 novembre, les Ambassadeurs des Vins Jaunes sollicitent une aide de la part de la Communauté de Communes du Comté de Grimont à hauteur de 15 000 € pour la percée du Vin Jaune qui se déroulera les 5 et 6 février 2005 à Saint-Lothain détaillée comme suit :

- 6 850 € pour le fonctionnement global,
- 4 000 € pour la création d'un chemin d'accès dénommé « chemin blanc » sur la commune de Saint-Lothain,
- 4 550 € pour un partenariat avec les Ambassadeurs et la mise à disposition d'un stand.

En réponse à la demande du Président, les Ambassadeurs des Vins Jaunes précisent les subventions accordées pour l'évènement comme suit :

- Budget total de subventions demandées : 47 462 €
- Le Conseil Général par l'intermédiaire du Comité Interprofessionnel des Vins du Jura (CIVJ) accorde une subvention de 19 818 €,
- Le Conseil Régional : 18 294 €,
- La prévention routière : 2 500 €,
- La Communauté de Communes du Comté de Grimont pourrait donc apporter le solde soit 6 850 €.

Monsieur le Président souligne l'importance de cet événement pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont et propose une subvention à hauteur de 7 000 € et un partenariat en matière de communication à discuter avec l'association.

Monsieur Emile ETIEVANT regrette le manque de liaison entre les Ambassadeurs des Vins Jaunes et la commune de Saint-Lothain tout en rendant hommage au Président de l'Association des Ambassadeurs des Vins Jaunes.

Monsieur Robert TOURNIER précise que cette fête est un événement économique pour Poligny et ses environs.

Le Président rappelle que la Ville de Poligny et la Communauté de Communes du Comté de Grimont participent à cet événement par différentes actions et prêt de matériel avec notamment le prêt de chapiteau gracieusement.

Madame Véronique LAMBERT souhaiterait un budget prévisionnel plus précis pour un événement de cette importance et plus conforme aux normes comptables, vu le montant prévisionnel de 320 000 €.

Monsieur Gilbert BULABOIS précise que les bénévoles font un travail très important pour la réussite de cette fête et souhaite qu'ils soient encouragés.

Monsieur Alphonse KLUR demande si l'opération est toujours excédentaire ? Monsieur Jean-François GAILLARD répond qu'elle ne l'a pas été à Cramans et Monsieur Robert TOURNIER informe qu'une enveloppe parlementaire a complété la subvention du Val d'Amour.

Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE souhaite que le montant de l'aide qui sera accordée à la percée du Vin Jaune soit égale à celui qui a été accordé à l'association PROMODEGEL qui a également une renommée internationale et propose un amendement de 3 000 €. Celui-ci est rejeté par 42 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Le conseil communautaire décide à par 42 voix pour, une voix contre et 2 abstentions d'accorder une subvention à hauteur de 7 000 € aux Ambassadeurs des Vins Jaunes pour la percée du Vin Jaune.

6. Autorisation de signature marché ingénierie coordination SPS giratoire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le marché d'ingénierie portant mission de coordination santé, protection, sécurité (SPS) en phases conception et réalisation avec le cabinet ROY au prix de 2 232 € HT compte tenu de son habilitation récente en niveau 1 et de ses très nombreuses compétences en matière de giratoire.

7. Autorisation de signature marché ingénierie études géotechniques giratoire

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le marché d'ingénierie portant réalisation d'études géotechniques avec le cabinet IMS au prix global pour l'ensemble des missions de 12 130 € HT (soit tranches ferme et conditionnelle).

8. Motion RN 5

Monsieur le Président propose à l'assemblée un projet de motion relatif au déclassement de la RN 5, qui fait suite à une invitation de Monsieur Robert TOURNIER.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur Jean-Claude COLLIN « et du groupe n'appartenant par à la majorité », reçue ce matin, portant une autre motion plus large demandant notamment le retrait de la loi de décentralisation.

Monsieur Robert TOURNIER pense que la décision du rattachement autoroutier de la RN 5 est déjà prise par le gouvernement mais il propose de présenter la motion du groupe de Monsieur Jean-Claude COLLIN.

Le Président ne souhaite pas demander au gouvernement de Monsieur le Premier Ministre de modifier sa loi de décentralisation mais apporter une motion constructive par rapport à l'aménagement du territoire et à son développement économique, laquelle aurait plus de chance d'aboutir. En outre, il précise que les Parlementaires et le Conseil Général sont déjà intervenus dans le sens du maintien de la RN 5 en nationale.

A la demande de Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que la route portant déviation de Poligny est toujours d'actualité.

La motion du groupe de Monsieur Jean-Claude COLLIN est refusée par 5 voix pour et 39 voix contre.

La motion présentée est adoptée par 40 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR exprime pour sa part son désaccord quant au principe même de la motion, s'agissant pour lui de la déclinaison locale d'une politique votée par la majorité nationale. Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond qu'une attaque de la politique nationale doit recevoir logiquement une réponse politique, ce qu'il refuse de faire.

9. Politique de randonnée : demande de subvention européenne et départementale

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'annuler les délibérations n° 21 du 27 mai 2004 et n° 38 du 12 octobre 2004 qui concernent les demandes de subvention à l'Europe et au Département,
- de dire que les demandes de subvention concernent l'animation de la politique de randonnée sur le territoire communautaire pour le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	17 000 €
– Subvention européenne leader +	8 500 €
– Subvention départementale	5 100 €
– Autofinancement	3 400 €

10. Questions et informations diverses

- Monsieur le Président informe qu'il n'a pas reçu de confirmation sur la constitution d'un groupe depuis la dernière élection suite à l'adoption des nouveaux statuts.
- A la demande de Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que l'acquisition des terrains pour la réalisation du carrefour giratoire est en cours.
- Les vœux de la Communauté de Communes du Comté de Grimont auront lieu le vendredi 7 janvier 2005 à 18 h 00 à la Salle des Fêtes d'Abergement-Le-Petit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard BRENIAUX

Yves-Marie LEHMANN